or month slaves, or month of the first term of Mrs. See See of Mrs. Libron be Dasard, or one of the other d before C. Fer ENR.

continue on Satsections, A. M.
Low and Charren

reacht of this
reacht of this
control from the
cov, with her child resident of from the cover, with her child resident of the washer, seller, non the maladie of her child Osnom. - and maradise pre- ? Chicke, aged about 8 orneh nores at 6 and 5 or on of he worders of the perfect per 5 beginning from the control or any protongation of

WHITING.

o k. v.san and laborer.

and diseases as W. Boowell Esq. WHITING.
Provents and a variety of the St. WillTING

will mold at the world at the Lever, between Family and the st. Bearing of said at the st. Bearing of said and the st. Bearing of said and the st. Bearing of the st. Bearing of the st. Bearing of the said and the st. Bearing of the said and the st. Bearing of the said and the said

trade, bets and bed-ty asset, chairs, fa-volkitchen attentile dec 20 c. Whiting, at at the Exchange will be sold it in slave of about 14 wears a r and traner, and bed a rausa til the better the control of the purchaser. whiting.
Store of Vita Vit I, and So o'clock, P M is street, a splendid for France, England A merican arising to choose of and hanging laming of the street, and hanging laming the for super tible; from a water from 6 to 14 lights of the super tible; from a water large marks; white China is settle lames abell more all the super times abell more all hower from 4 were in real streets. are to rich ent glass, for the rich ent glass, for christmas and less with the ready for addes and gentle-ii. To rich enter the rich enter and above \$200.6 ----, both mist, at half ARIDEL

av 20 h inet. at 18 EA aged about 18 years, so for children—a girl of case a plain cooks and and recommended as a dec 16.

NULT.

Junt at 12 orders in the case of the cas NAULT

12 inst, at 12 o'clock,
12 or of St. Louis and
NELSON, and 46 years,
12 incertain, having been re inflation at six months, and the local of S. V.L.E.

Parish of St Martin, and Monday the 25 mag days, fare will be an alloghest bidder, allowers on the late. Psych, containing ter-of he Bayon Trehe by here is established as its well adapted to the well stocked with timn he same port of the Pare e stront, by fortgan depth.

constanted in the same pay. pers front by twenty a . 10 attle and horse creas o a le, carpenter's toole o the not codiquality, kie c o ble lose n, 12 solver spangs encles too tedious to enud a the town of St Mar. ou see to on the day of many of a tation of the say. Me, or index from Breau's P. BRIANT.

Constitute weight laft and to be following, general Moreover, transported and the second and the second

periori of a mine in a control of a more in a control of a mine in a control of a control of

L'ABBILLE. el affairl de l'Eset, de Conses Genera President de la Troisième Menicipalite IMPRIME ET PUBLIS PAR J. BAYON. MERCREDI MATIN, SO DECEMBRE 1887 AUX DEMOCRATES.

Une assemblée des démocrates aura lieu vendradi
22 du courent, à six heures et demie du soir, à la saila
de bul d'Orléane (Davie), rue d'Orleane, à l'effet de
prodése à l'élection des DELEGUES pour repédenser la ville de la Meurelle-Orléane, dans le chaix d'un
candidat à la place de genverneur. Cette assemblée
est convequée en vertu d'une déclaion du comisé gèn
néral.

B. Z. CANONGE, président. Nous avone masencé, il y a quelques jours, l'appar

CONCERT PAR SOUSCRIPTION. site de la souscription proposée qui, plus elle sera nom-breuse, plus elle offrira de véritables jouissances; can les talents quels qu'ils soient, ont besoin d'un parterre

CANADA—Losjournaux de Montréal du 5 du rou-rant ne nous apprennent riva de neuveau au sujes des affaires du pays. Neus ne savons pas encore à

Finstant opportus pour nismodante une conquête que le faible Charles X n'avait entreprise que pour occuper des seprits remanns, et pour favoriser sinai ses desseins anti-constitutionnels. L'allure du cabinet français a bien pu donnet lieu à des suppositions si humiliantes pour le caractère national; mais, la prise de Constantins, où desse fils: de roi Louis-Philippe ont pris une constantins, où desse fils: de roi Louis-Philippe ont pris une constantins, où desse fils: de roi Louis-Philippe ont pris une core à faire de. tine, oh deset fila-de roi Louis-Philippe ont pris une pertigloricuse, doit rassuror la France et Marseilles érité autres, sur les conséquences d'un futur abandon. Ce cèntre du conamerce de la France méridiquale a doublé d'importance depuis dix anni; et, sans Algor, jamais elle n'est refrouvé la prospérité dont elle joussait avant la révolution. Cest donc plus que de la gloire que vient d'acquérir la France; et, pusque le possif doit estres simintenant dans toutes les combinations pour propriet des la company de la prospérité de la company de positif doit entire atteintement dans toutes les combi-naisons, nous pensons que jumits acquisition ne fut plus opportune pour compléter us système long tens-combatto, mais désormais appsécié. Le général en chef Danremont a payé de si vie la gloire d'un succès-que le sort avait désoit sur brave Clausel; et l'on peut dire de lui ce que Villers dissit de Beswick : J'avain tou-jours dit que oet haquess était né coiffé! Quelle plus-helle mort en effet pour un brave? Et combien en esti-on souhaité une seguidable au brave des hraves! Nou-aurons manyais exécul à vouloir, nor certaindhanne.

de de la ce que vet haques d'esta ne conffé quelle plus belle mort en effet peur un brave? Et combien en dit on contribit den sensibile de se trave des haver? Notes un mon manvaise grâce à vouloir, par certainstraptor chemens, distinuemer l'écit des laures et d'un gindra mort sur la bréche, et, quele grésain été ses antécé deus, al g'en cet pas moins en héres à no yeux. Sans béorts l'au cet pas moins en héres à no yeux. Sans béorts l'au cet problem et la dire colifier que la contraine puissant de l'acce a glorieux y le presuntanement n'en seur pas meightel Le nom du résideux et de l'autent sur la bréche, et quele grésain été ses antécé l'au sans meightel Le nom du résideux et de l'autent sur la l'autent de l'autent le l'autent de l'autent d'autent de l'autent de l'auten

projet out-ils sériousement réféch-les de la coriété, et conséquemment e de la eociété, et conséquemmen non qu'il est permis enjourd'he lement comme à celle du secret l'ailleurs le ridicule dedresser des je somme de six our prie de bomes de our prie de bomes de our

Tentreves qu'inclures pl'acction l'Itale, n'est ce pas ré-duire à une multié dénière les opérations des banqueri Quel est cufin l'homèse qui dans les affaires de chanqueri rendre somme directeur acquirer sur lui la gazznica que lui impose catta section? En ofici ne se volt-il, pas tri-quemment, dans le commerce de cètre ville, sus mais-sons qui per lour situation de forques et d'authère sent considérées comme inférentables et qui copractant de minimise de la comme de

leur procuer une circulation plus recherchée que celle du munémire effectif. Sur cetta ingédienne penae, j'our prononcer ogéon a'est gracidament troupé, que our prononcer ogéon a'est gracidament troupé, que our prononcer ogéon a'est gracidament troupé, que our prononcer ogéon a'est gracidament troupé, que ou province de la continue pour les récovoir, mais que ce me acra que meyramant un medique encapte de 20 à 30 pour este pur ou qu'ils y consentiront.

Je ne crampa ne qu'ils y consentiront.

Je ne crampa ne qu'ils y consentiront.

Je ne crampa parte a l'entité le lui, que cour qui y out conouvra n'en ont pas absent étudic toute la portée, qu'ils n'en ont pas prèva l'inutilié, tout de certaine rapporta, si les entraves qui en réasiturationt pour les opérations des banques. En résumé que los ineureurs proposées ne sauraint nullement produire le bien qu'ils s'en faisant prouis.

J'ai toujours un jusqu'ici que géneralement on se sient soume faques ided en sutpributeurs désinatitations créées adus le man de Bonques, et cels par suite de l'immense infuepère qu'elles ont exèrcé sur tous les suprits, at la désendament yranique sous laquelle elles ont exèrcé un tous les suprits, at la désendament yranique sous laquelle elles ont exèrcé un tous les suprits, at la désendament yranique sous laquelle elles ont exèrcé sur tous les suprits, at la désendament yau et extre de prace de leur il vrait de dire qu'elles ne sont rient de plus que des ontiesses de commerce et les prêss en commendur. Étant bien administrées, elles ont leur but d'ushté; dans le cas cuntraire, elles deuvennent missèles. Les géner per des restrictions contraires su but de leur institucion, les centraver dans leurs mérituus légales, re est mèse su ceinmense et la communanté entière des loir répressivas pour les fauceir à se conduire avec honre, légenue des abas les sons de leur montes et proton. Mel doute que le satendre, avant de se praéducer sur cette que sun meparate protone. Le faisiteure se horre, légenue des abas les sons de leur montes et protone.

SENAT DE LA LOUISIANE. SENAT DE LA LOUISIANE.

Présidence de Mr. Ch. Debigny.

Séance de 19 décembre 1837.

Mr. Soott, su nom du comité sur les affaires non

Chambras de numéroter les projets de loi, et autres pièces qui acront enveyés à l'impression, et que l'impression et que l'impression. Et publication des lois devra se fatte de la même manière.

20. Acte pour modifier la loi qui établit le mode d'élection des jurés de police dans la Paroisse des Rapides, et pour d'autres objets, et Acte pour amesder les lois relatives aux obsenins publice.

Les bills et la résolution qui suivent, vanant de la Chambra, soot pris en cénsidération.

The second second

prambre. DES REPRESENTANG.
M. Lewis palant, 19 décembre 1837.
M. Lewis palante une pétition du juri de pôlice de la puroissa de St. Landry; conte pétition est référée à un-compité composé de Strimbres.
M. Brastear présente une résolution fixen.

M. Brastear présente une résolution fixen.

bliques

M. Ureighton, du commisé d'éluction, fait un rapport
déclarant que les membres avivans, élus dernièrment,
our droit the a éger. Savoir: MM II, Jawis, de Si-Laudey; H. L. Barry. de St. Charles; J. B., David, de
St. Jarques; Jean Thomas, des Rupides; et. Cyrus
Reillif, de Ouest Féliciana. Ce zupost est adopté

Raifif, de Ouest Féinissas. Ce rappost est adopté par la Gambre.

M. Branesle, du comité de révision et des offsiras mon-termisées, gaporte un bill rebatif sus sourde et mueta de est Elia; lu pour la premètre fois.

M. Bloore, du comité des propositions et grées, fait un repport contre la pétrion de M. J. C. Maiton-couffermément à l'avig qu'ilen avant donné. M. Bro-gan, du Ouachita, introduit un bill pour créer une nouvelle paroisse, sous le non de Casinor.

D'agrès l'avig qu'il en avant donné, M. Wadeworth, musiain, un bill pour amender las divers actos robifés à la vible it le Brasselle Orésan, et particulièrement l'acto de 36 mars 1838. Asset: un bill pour amender l'acto cour-estant l'ésainlessement (un chemin de la Nouvello Urbéans au Détour des Auglais, aur la rive druite du Méssiagi.

Discription of the control of the co comité

N Wadsworth espère qu'il ne sera pas nermis au
mombre de résigner; il ne voit aucuns objection incompanible, au cuntraire, il penes que personne mieux
qu'un directeur de hanque, a'ust plus espable d'en
laire partie.

aucene mesure positivo concernant la résolution de la chambre, o qu'il res probable qui elle soit synumes à us comité de conférence. Il est d'accord avec le meinbre qui vient de parler, quant à l'illigibilité de directeurs de banques à laire partie de ce comité. Les ébecrations qui en de l'élections quant sans en de ce des la comme de l'élection que me ségons de la comme de la comme de la comme de l'élection par ségons de la comme de la comme de l'élection d

pris en considération, et est aupre un monagement Ratisff.

Sur motion de Mr. Briebeur, la chambre prend en consudération, la résolution offaire par lui, lucr, autorisant les banques à émetre certaines sommes de billet de banque (sopre l'A boille d'hier.).

Mr. Ratisff fait a motion de rejéter la résolution.

Mr. Brashear sopère que le suembre dennern des reisons qui protiveront sa motion, ces résolutions ont

Mr. Ratifi fait ja motion de re, éter la résolution.

Mr. Brashear espère que le usembre dennera des risons qui motiveroit sa trottin. ces résolutions ont été presentées, (dit le membre) afin de connante l'opinion libre et tranche de la chanbre. Il y un grand délirit dans la circulation et à mons qu'un remède sont immédiatement aupenié la détrezase et les embarras arphéberent la venie de los sécules. Cette résolution suppliés aux déficits, en accordant aux banques d'émettre une cruclainen proportionée aux besons de met le coute féablissement de la pays. Mr. Brasi sar ajonte qu'il en précipiera pux déficits, en accordant aux banques d'émettre une cruclainen proportionée aux besons de messaries en la contract de la pays. Mr. Brasi sar ajonte qu'il n'il précipiera pux sent des coute féablissement qui pus sent des coute féablissement qui pus sent des coute féablissement que pur le sent de la chambre, aux pit la considerations importantes contenues dans ces résolutions, et il doit nécessairement prendre le temps de la réflexion. Les membres sont maintenant dans les réflexions. Les membres sont maintenant dans les timbres, sur la sontain des banques et sur la manuère d'agir afin de faire fares à la crise commerciale. La chambres a besond d'inférmatione, et il non la conseniira jamaja à agir avant qu'il n'en obtenne. M. Kenner di nyil avait angés à une resolution à peuprés coloient ce que le membre, mais pas présignmens sous la mêmierme des amendemes, afin de accètere les diatres de que le membre qui a preenté la résolution parait désirer délibération : mories ; et propuse en consécution des membres qui a presenté la résolution parait désirer délibération : mories ; et propuse en consequence d'en renvoyer la considération à leudi prochain.

Mr. Levis de que maigré tonte la déférence qu'il a pur la mémbre qui a précipie la circult en l'illement convenité à de l'entre de l'entre

des informations à ce sujèt qu'il propose de remetter la discussion du bill à un sutre jour.

Mr. Mes syant consenti à cette detanade, le bill est mis l'order du jour pour demain.

"Acte pour incorporer le collèpe Poydras, dans la Paroisse de la Points Coupée, et Récolution enjoignant la buress des travans paclicie à fournir à la légalitaire certains inbleaux esoucernant lès sommes agui ont été appròpriées pour certaines améliorations; le nombre des aussilorations enjoignant le buress des travans paclicies commes de qui ont été appròpriées pour certaines améliorations; le nombre des aussilorations evident de la commendate et un appret de ou qu'il y aurait encre à faire dec.

L'ordre du jour cest la seconde lecture, et la disonation du bill présenté par Mr. Garois pour étendre la jurisdiction de parisses dans certaine ces.

Mr. Labauve cruit gès cet acte out trop étende : l'étéchange de juridection en un juge et un autre serait quelque fois interminable; car il arrive presure têu- jour qu'un juge est crèscuier de de la littout en qu'un raport à le qualité det césanaire, il tarrait propus de la principal de la littout en qui a raport à le qualité de crèsanaire, il tarrait puelque fois interminable; car il arrive presure têu- jour qu'un raport à le qualité de crèsanaire, il tarrait puelque fois interminable; car il arrive presure têu- jour qu'un raport à le qualité de crèsanaire, il tarrait puelque fois interminable; car il arrive presure têu- jour qu'un raport à le qualité de crèsanaire, il tarrait puelque fois interminable; car il arrive presure têu- jour qu'un raport à le qualité de crèsanaire, il tarrait puelque fois interminable; car il arrive presure têu- jour qu'un raport à le qualité de crèsancier qu'un raport à le qualité de crèsa

M. Lawson propose un reces u une demi-neure pour donner su counté de conférence l'ageasson de sièger-Adept.

La chamber s'étant réunis de nouveau, M. Lawson, su soin de comité de conférence, rapporte que le ditro-nuté avait adopté la résultuon de M. Grymes, publicé dans l'Abeille de niercerd dermer que le counté d'enquête consisterait de cinq membres de la part du sénat et de appt membres de la chambre, et qu'il avait en outre adopté la second résolution du sénat nommant hait sous-comités d'enquête pour examiner l'état des banques.

Une incuion ayant été faite pour l'administre l'etat des tenques de la commanda de

d'une nuccesion, les atties co-créanciers avent d'une nuccesion de ministere que puis des requestr lai même. Parr une limité serait en courte fibéraire qui d'un part peu propose que le citre courte fibéraire qui l'entre que publice dans l'Abelide de mercreid demier que le cointité d'un qui part pour cirpatante du cant plantres que pupt des consisters de la part du sénat cit despit monthres de la part du sénat cit despit monthres de la hardine de l'entre des l'illers d'un des actions peut monthres de la part du sénat cit despit monthres de la chambre, et de senat citres que des actions de l'illers d'un des actions de l'illers de monthres de la part du sénat cit despit monthres de la chambre, de la part du sénat cit despit monthres de la chambre, de la part du sénat cit despit monthres de la chambre de la part du sénat citres que les coupter pour le dantier que l'en au l'illers que l'entre que les coupter pour le dantier que l'en au l'en

comité de conférence pour eure commune de conférence qu'il soit enjoint aux sous comités d'avoir faire des rapports détaillesset de los présentes au comité de bouze. Ce caude de broodur lerait disparaitre toute déficuhé.

M. Levis propiée de prodifier cotre motien en tensount le rapport au comité de conférence en le resount le rapport au comité de conférence en le resount le rapport au comité de conférence en le re-

Moneile Ortans, 10 Moneile Ortans, 10 Moneiles, 1 mich sous prier de m'ouvrir vos colonnes pour chuse qui, intide en apparence, n'en est pasmoine i tele grand priz pour nui. Voiri le faut: 17 a quidques mois, je publisi dava un des jourse. 1 de France une petite série d'articles, equisse.

n retrancher an seut mon.

Voict cet extrait:

Une créule se reconnaît à trois earaciètes distinc

tifs lo. à se beauté qui est extrênce, brauté pâl-toute parisèmen. Hebutées à vivre sous une onibre

qui les détend consamment d'un soleil trop arien

les créoles ont des tents de fiyer ce sont des fluir

duiverment dividées, maie que l'altération de leu-

or e que la companya de la companya

ser contents de la content de

reflet, an n'ayant ni publis, al répunde men lettres deux es pays, nui n'ayant le droit de m'en desennéer deux est le leur rei que j'abs dit de tous des Cristants que j'ils penses la medante jesqu'à ne par réflet y la laire étalege, et le redre deven ext. ja en m'attérdeux par à receptor de férrianne serreques ject récompçues.

7. GALLLARDET.

SECONDE SESSION DE LA TRESEIEME LEGISLATURE CHAMBRE DES RÉPRESENTANS. Vendradi, 15 décembre 1827.

m bui initiale;
"Acte pour antender un acte initiale;
Acte pour incorporer la compagnie du che realisante du les Fenuleuritais, approuvé le 36 j ann «

pièces de campagne. Ber parcine la dite pétition a été référée au comtié us té mil ce avec instruction d'en faire un rapport out par bill ou autremant. M. Dépon a fattié avis qu'il présenternit sous pau, se bills suivant. Et un bill intitulé: "Aois pour fixuales taxes sur le

"Acts pour d'inselles taxes sur les esclaves et pour d'antrés objets, unité à la chambre, l'état annuel de l'orgette de la Bourne à la chambre, l'état annuel de la lorgette de la Bourne et de la banque de la Nesselle Grisans, in celui de la banque des Marchands de la Nels. Or étans Sar martino ord-inhé qua le dit état, soit déposé ser burpres supre à l'appel de la chambre, et imprimé. M. Recore de la part de contid des prepiersions et griefs, auquel était référée la gériton d'en grand noustre d'habitaine de la parcisse Ouest. Félicuan, dessandast du secours pour John Salter, set appens en présentant un till initialés." Acte pour ventrau secours de John Salter.
Le quel a serbi es l'es le ses étée fois.
M. Reinner ayant annoancé à la chambire, la mort de portier, sur es mousen la chambre e procédé à l'élec-

voyá à denicia pour être le une stee tone.

M. Enner ayant annonce à la chambre, la mort de portier, sur se monion la chambre a procéde à l'élection d'un portier.

Le cha minidu ayant prévale;
Eller metjonde M. Avery, ordenné que deux vérificateum minent tionmés.

L'ordent a nemmé Mrs. Avery et Wadsworth.

Chapten de membres présens ayant dépondisensent il a peru que sur quarante membres présens.

M. Powel as boite us ceruin, au dépondisensent il a peru que sur quarante membres présens.

M. Powel on avait obtenu 77

Roux

M. Powel avant obtenu 87

M. Powel avant obtenu la manifer requirer, a des danses des portes de la chambre de représentants.

CRDRE DU JOUR.

La chambre a pris en considération les révelutions requérant le burrau des travaux publics, de soumettre à la fégulature : unité due possible gertannes informations sus maniformées, l'exquelles out été adogiées.

Sur motion le grafier a été chargé d'y demander le ouncous du sémir.

J. L. EXCTITEES.

Sur motion le graffier a été chargé d'y demander le concours du sénat.

Les brils intitules:
"Acte pour momprer le collège de Poydres dans la parsisse Pounte Coupé" et intitulés de la parsisse Pounte Coupé" et l'Acte pour amender un étre intitulé "Acte pour la fact pour le collège de Poydres dans la parsisse Pounte Coupé" Lasquele ont été lus pour la 2de fois et ust été res-vetés à deman pour une 2me lecture.
Par un message du sénat, la chambre est informée din concourse de ce corps à la résolution nortement un cumité réuni à l'fête de faire un rapport, par un bull, aux la répartion de le représentation de l'État.
La chambre est de plus informée que Mrs. Hoa, Pean, Oiver, Tête, Rochet et Bossier ous été semmée un mabres du du comité, de la pare de la chambre. La chembre a purs en consédératem la résolution vente du réans, charges et le comité de finance des deux chambres de la ville de la Nile. Ordanis."

Laquele evant été mise à l'ordre spécial de jeur, pour aujuard her avant été mise à l'ordre spécial de jeur, pour aujuard her de la chambre de de l'état de la chambre de de l'état de les directes de la chambre de de l'état de l'état de l'entire la chambre de l'état de l'état de l'entire l'état de l'entire de l'état de les directes de l'état de l'état de l'état de les directes de l'état de les directes de l'état d'état de l'état de l'état de l'état d'état d'éta

L'orateur a nossimé les Mrs. aurans, menbres du directurie.

Mrs. Grymes, Shrésil et Forstall, du ler. district.

David, Sparks et Kenner.

Patin, Royle et Foydras.

Lawson, Barrow et Hos.

Lewer, Moore et Brashear.

Lewer, Moore et Brashear.

Thomas, Bressele, Couefflon.

Mrs. Avery, Eaton or Rautiff à l'effert d'examiner la compagne du chemin à coulesses et de banque de Clinton et de Port Hudson.

Legreffgers d'éc larged d'en informer le sérai, et de demander leur concours aux amandemens de la classifie.

meures A. M.

Mariés lundi 13 du courent per le sévérand al
Moni, M. Acadere Mostraguit. à Malle. Monseux I
LERY, tous de un de cette ville.

Décédé hier à Theuses du matin M. Esza Nouse
Henry. Ses amis et connaissances sont prés d'

DERNIERES DATES COMMERCIAL COMMERCIAL.

VENTES DE CUTON FATTES HIER.

173 balles Mississipi
31 do 9 114
30 do 10 Louisinte 11
70 do do 11
70 do do 11
70 do 20
83 do 20
83 do 40
17 do Texas 934

409

JEUDI, 19 Décembre 1837. MICHEL PERRIN;
Piece historique en 2 actes, mélée de couplem par
Mélesville et Ch. Duveyrier. Précédé de L'AUBERGE DE BAGNERES,

Opéra comique en 3 actes, de Catel.
On commencera à 6 1/2 précises.

On commencera à 6 12 précises.

NALLE D'ORLEANS,
A Une sessembliée des sonctueurs des bals de soncte de la Saile d'Orlèsan, les personnes dont les nome survent ont été nounsière commissaires.

D. Boulegny,
A. Dabuce,
B. Fernitat,
M. C. Massieu,
E. Lorades,
F. Ducayet,
F. Jianque,
F. Jianque,
F. Jianque,
M. G. B. Duncan,
D. Boulegny,
A. Dubuc,
B. Layton.
M. C. Massieu,
A. Dubuc,
B. Layton.
Messieurs les conntifisaires ci-dessus dénoncés sont les prise de se résuir dimention prochain, 24 du courant, a 11 houyes du matin, à la Saile d'Orléans, pour rediger les réglemens, et fixer le jour du premier Bel.

Mairie de la Nouvelle Orléans.
ON FORMENT aux ordonnances cu Conseil de la viel de l

10 mai D. PRIEUR, maire

A société qui extenit en cette men ville, sous la
traison de V. Aisard et ce. est dispuse d'un
consensus un unuel, le sieur V. Aicard reste schie
clarge de la liquidation et soulinss-la upême genre d'affairre comme par le pessé.

20 dec—2

V. AICARD.

IMPORTANT AUX NEGOCIANS ET AUTRES.

Presset Patenties d'Angré à Enlineage.

IMPORTANT AUX NEGOCIANS ET AUTRES.

Prenaces Patentées d'Angel à Enlineuer.

Es papiers des burestan, de bunques, de magadan, de pour tous les autres lieux, où il est accessaire de conserver les insesse cogranje d'une manière compacte, et toujours prête peur infernableus.

Cate invantion simple et ingémesue est indispegnable aux besoins que l'en rouvent dans tous les empartes de la papier d'une manière régulière, et prête à y poiser les renesignemens immédiates : et d'erde les temogranges demiés qui laveur de cette invantion dans tous les endreits où l'un s'en est aurrie, le propréheire est certain qu'il nu pout manquer que de convainère tous endreits où l'un s'en est aurrie, le propréheire est certain qu'il nu pout manquer que de convainère tous endreits de ce qu'il avançe, il lui suffirs de dire, que l'été de ce qu'il avançe, il lui suffirs de dire, que les presents ent faites l'esses. Pour assurar de la virité de ce qu'il avançe, il lui suffirs de dire, que les presents ent faites en la sorte de vipour publisse de present en certaine, l'est pour le la livier de le vipour piblisse de particulières, ince préssion de la force d'environ 100 livres repass sur cux, et les reient d'ens manière items en et est accentaire de la vipour piblisse de la certaine de conspiration des est excentagnée d'un plateur, adepté à sa grandeur.

La manière étégane exte que le cette d'environ des, en fain un unjet de primisent par le bureeur, le comptoir où la librairie.

S'I Les suusignées se firont un plaisirr, de faire venir, est article et courande est et parisiement fait, à coux qui lai festont la faveur de s'en la présiement fait.

ED. E. FORTIN, revens d'an voyage qu'il Premes Patentées d'Angel & Enlineser.

E Dr. E. FORTIN, revens d'un voyage qu'il a avait ettrapris paur le réin birecement de la anaid, a l'hombur d'unnocqur au pablic qu'il a repris l'ex-roise de sa profession, et demeurs acquellessent, 117 nos Toolouse entre Beurbun et Dapphine. 36 dec-4

Mairie de la Nes Conseit de la Dême Manisipalité.

Béspec de 6 et de 13 Dédembre 1839, et la Dédembre 1839, et i, gather stones, et la confection d'un pavage de matri piede de largest pour l'étayer, saus les ries es-cientes mestrionnées. Lo. Le res Moreau, depuis la rue d'Enghien, jump à

presso à coton. Le Le rue Victoire, de la rue d'Éaghien à la rue St. esna Se rue d'Enghien, depuis la rue de la Levée jus Morses, depuis la rue Montégue jusqu'à La tue des Champs-Liprées; des deux class la tue de la Levés jusqu'à la gue des Bons

un la rue de la Leves junga a la me de la Leves punta.

Le res Mérena. A leguis la rue de la Leves punta la res Mérena.

Les res Mérena. A leves junga la rue de Mérena.

Les res Merena de la petro junga la rue de Merena.

Le con de la petro junga la rue de Merena.

Le ves S. Ferdinant copsis la rue de Menten junga la rue S. Ferdinant copsis la rue de Menten de la petro del petro de la petro de la petro de la petro del petro de la petro del la petro del la petro de la petro del la petro de la petro del la petro del la petro del l

convenees a convenees and the adjudication, et d'après le comptes vérifiés par l'inspecteur des travaux pablics, conformées na uprix peur leque il paux été coutracté es autorisé à livers ess mandats son le trésorier pour an effectiur le paisment au liver de l'après pour an effectiur le paisment l'après de l'était l'après de l'était l'après de l'était l'après de l'était l'après de l'après l'après de l'apr

Pour sopie custorme, THEARD, Jr. Sectetaire.

Ministre de la Nouvelle Oridane.

ON FORMEMENT à la résolution qui préchée, curs de la mains, il sers procédé à l'adjudica-on a trabais de la pose des curh e gratter siones, insi que de la confection des banquetes et d'une ridure parée de quater piede de largeur, dans les cert sons les conditions et spécifications des dans la dite résolution.

Le 19 décembre 1837.

D. PRIEUR, Maire.

MAYORALTY OF NEW ORLEANS. Agreeably to the foregoing resolution, notice is crebygiven that on Tuesday, 85th inst., at 13 o'clock aon, at the office of the Neyconity, the placing of the orb and gutter stones, the powing of the ride walks, also a paving of feer feet wide to be made along the nitera, in the arrests, and under the conditions, and excifications mentioned in the aforesal encoditions, will be adjudicated to the lowest bidder.

D. PRIEUR, Mayor.

Deember 19th, 1837.

December 19th. 1837. D. PRIEUR. Mayor.

POUR LITTLE ROCK, ARKANSAS

et tous les Ports intermédianres.

Le batteus à vapeur régulier CINDERELLA, captains de l'entre de la contraint. 45 heurs, mid. 20 du courant, 45 he

ECHO. captisme McCince, and the control of the case of the first, at reprendra sea voyages réguliere pour la Molie, dimanciae prochain, 24 décembre, à l'estruée des chara de raid. Pour fret sut passage, a adrasagrà berd, au bout du rai road, au lac, so à JOSEPH LANDIS & Co. 10 dec. 10 20 déc No. 22 pas Propéras.

FFS. A VENDRE—La brick MARY ANN, souterne de la rue Dumaine. Il est constituir en chène blace, est chevilló et doublé en cuivre; à tre cu d'est a ten bien distribué pour les phasagras. Co l'âtment est en parfait état et peut enteprendre toute capèce de vivage. Ron régiaire est merqué 182. Pour les conditions, a directer à 20 dée BALLEY & ABBOTT, 41 vas Bienvillo.

20 dec 19, ver Teslouse:

19, ver Teslouse:

VOLTIGEURS ATTENTION:

LA comagnie prendra les arres, dimendra les controls de controls à 8 jeures du mattin, l'angle se lerà è 8 1g beyres. Par undre da Brigader général Pisachie.

Cieuse la corrigana dels un control de Brigader périers l'accide septembre. Le plus grande caactrude est raquise les termes.

des membres.
Per erdre du ter lieutenant.
F. BRELET CAZADORES VOLANTES DEL ESTADO.

arge à tode les misembres la mayor puntualidad.

La companya de la mayor en casa del capitan D. Jaan

Penarceite de Moreau no 51.

Per orden del capitan.

30 dec CAZADORES VOLANTES DEL ESTADO.

La compania romani las irrana el domingo

21 del correcte, a lassicte y media, on pause

de la maina, para una revista de uspeccion,

"cattarrio completo, casaca" de pado y penia-

24 del correcte, les sucto y media, on peut de mainata, para una revista de inspeccio "vestuario comideto, essaca de paro y peni len blanco.

Por orden del Capitan.

20 dec Sergonto primero. 20 dec Sergonto primers.

"CATALERIE D'ORLEANS, 18:4, 15."

A compagnie montera à cheval, Diradinche prochem, le 24 Décembre courant, à nel finence précises du matin. Rendez-vous-Place Si Antoine.

Per Ordre du Capitaine.

JOHN CUVILLGER,

20 déc-3f. Murahl des Lugis-Chef.

précisse du natin. Render. vous—Pince Si Anisane.
Par Ordre de Capitaine.

20 déc—3f. Metaby des Logis-Chef.

CHANSEURS A CHEVAL D'ORLEANS.

9 ESCADRUN monters à cheral Dimanche, 24
du courant, et se réunira à la Place du Circle, à
9 heures précises de smain.
Par ordre du Capitaine et Comité.
A. LABOURDETTE,
20 dé c. Maratail des Logis-Chef.

A LABOURDETTE,
20 de c. Maratail des Logis-Chef.
A les BOURDETTE,
drosser à V. Debouchel, Battie Ground, miles an
dessous de la Nile Ordeas.

Nile. Drisana, 30 décembre 1837.

CETTE institution sers lernée la lund 25 du coutrant, ainsi que le ler et le 3 jaivier prochain. Les
billet échémic es jours la seront pysalès les samedus précédents.

Burean de la compagnie du chemia à
conliseus de Poatehartrais.

Nile. Ordana, 16 dec. 1837.

A US est par le présent donné que l'électioff insA negelé des directeurs de cette institution auxalieu au bersent de la compagnie, le luidi ler janvier
1838, entre le heures du sainte et use heures de le présé
antil.

Par ordre de la Direction.

Per ordre de la Direction.
20 déc—10 INO B. LEEFE, secrétaire. PAT order on the Management of Managem

30 deo 33, rae Royale 33, rae Royale 33, rae Royale 33, rae Royale 54, rae Royale 54, rae Royale 54, rae 75, rae Royale 64, rae 75, ra 30 des Evans & Co.

10, ree de Charges.

CHAPEAUX DE LAINE-150 douzslnes chapeau

pours at one none home. HAPEAUX DE LAINE-150 douraine sichapeau;
unore et gras, pour bommes et ciana, en inagasis
et à vendre à bas prix, par
et à vendre à bas prix, par
EVANS & Co.
20 dec 10, rèse de Chertres.
LUCRE & MELASSE-800 boucande de sucre;
14,000 gailons de Belasse, à vendra par
20 dec A. & Z. GAVELIER.

N débirquement du brick Carsnove, et à vendre
par le soussagué, 104 miliere-cigares de la Hayane. cuinoss ste.

La magasin - 500 milliera cigares de la Havase, di
to regalia superjeure.

J. M. CABALLERO,
39 des

En magesin—RU militera eigeres de la Havade, dito regalia superiçare.

1. M. CABALLERO,

29 dec B., res 63 Lossa.

AVIS AUX MARCHANDS DE LA CANFAGNE.

ES accessiçade officent à vandre à hore comptee pour

1. de acceptant, ou de bon papier achassé à leur antistantion et à course debéaner, une grande augustis

de lings fait pour l'hiver qu'i-ée, pur clore les affares

de la société Farty, Gondwin de Robissass.

Sé dec-d S., reg de Chartres.

ELES AUX DES AUX DES AUX DES AUX DES AUX DES

BORC, GRAISSE ET JARBON—45 hards porce,

1. 1 fréquine graisse, 71d mercedur de porç, et

20 dec GODYREY, BLOSSMAN & Co.

D'ORC, GRAISSE ET JARBON—45 hards porce,

19 i fréquine graisse, 71d mercedur de porç, et

20 dec GODYREY, BLOSSMAN & C.

ENODEQUINS ET HABILLEMENS DE NE
1. GRES—3 esisses brodsquare de Russett, une
caisso basus habilements de régres; quest Sens
ces carsing reserts, brandre à beat hards par cibe

tips e-maignation.

20 dec GODFREY, BLOSSMAN & Ce.

SALLE NAPOLEON.

AUJOURD'HUL Lotorio des Ecoles Gratuites, Cinese No. 24, Tirrio le Sanadi 16 décembre 1983, 48 | 42 | 53 | 40 | 13 | 45 | 57 | 6 | 36 | 9 Bont les agnatique prote dans la lateria or-facence ET 10 DE \$1000. **\$12.000**.

DIES HOOLES GRATUITES Devant être tirée à l'Arcade, Mercredi prochain to Déc. 1637 J. K. MEAD—Directell

tirage de la Lourie de la Louisiane, classe No. 4.
Le 3 | 10 | 47 | 32 | 13 | 35 | 23 | 54 | 46 | 36 | 3 | 56 | 16
Le billet contenant les nos 13, 31, 32, 33, grou, lot de
\$10,000, a 64é vandu à un adgecesat de cette ville, le
quel se cet prié de se préanter un bussau des direc-teuss peur prié de se préanter un bussau des direc-

Sera the la loterie saivante:
VENDREDI PROCHAIN, **\$7.000 : \$3,000**, 100 de 100- Rillets \$2. DOUZE NUMEROS SORTANT. LOTERIE De la Louisiane,

CLASSE Na. 4 FOUR ISST.

AUTORISEE PAR UNG LOI DE LA LEGISLATURE—Chapiter LXII.

Pausée le 31 mars 1828.

Devant être tirée à l'Hotsi de la Bourse, rue St. Charlas, à Vandradi le 23 décembre 1837, à beures et demis de l'après midi.

D. S. GREGORY & Co.—Directeurs,
Successeurs de Yates & M'Intyre.



58. Billets hS; demi do 1, Quarte 50c. Paquets de 25 billets \$25, garantis tirer az moine 3 Paquets de moitiés \$25; quarte 18 50. Paqueta de moitiée 825: quates 18 50. C. A WELLS, Buréan No. 79 rue de la Commune entre St Char les et Camp. 20060—3 Bandages pour Mernics, JOHN W. HOOD, D. M., du Kentocky.

Bandages améliorés HEBER CHASE, N. D., de Philadelph E soussigne, de retour à la Nouvelle Orléane, redéprendre le trattament des Hernies, dont le ceux ser
ra r-dioubement fisite dans toutes les fermes variées,
qui ressemblent et qui sont souvent prises pour des barnies, d'appès le méthode populaire déoneverte par
floud et Chase, dans cette branche de chirurge. D'après les intessitgations résentes qu'il la faites pendant
son absence à Phindelphie, et en d'autres endroite, il
set certain que cette realacte pout être aussi souvent
et ansei poentivement facile de guérre qu'aucune maisére chronière. Il et resuré à son reour, que les resultats de sa méthode de traitement, predant les deux
dermètres gamées à la Nouvelle-Orléane, a surpassé
dermètre gamées à la Nouvelle-Orléane, a surpassé

deraières amées à la Nouvelle-Oriéans, a surpassé touse sea septrances.

Les personnes suivantes est consenti à ce que l'on s'en réfère à elles, pour la prauve de l'efficacité de cette méthode de traitment. adthode de trattement.
UNIVERSITE DE HAVARD.
John C. Warren, D. M., Professour d'annéanie.
Goorge traywood. D. M., prof. de chrurgis.
John Ware, D. M., professour de théorie de mécine protique.
BOSTON.
George C. Skuttack, D. M., Prá. de la société addicale.

J. V. C. Smith, D. M., Midecia resident,
John Jeffries, D. M., Omisses of essential;
UNIVERSITE DE PENNSYLVANIE,
Wm. E. Henner, D. M., Prof. de Chirurgis,
Wm. Gibson, D. M., Prof. de Chirurgis,
Estad. J. Prof. de Mideine,
COLLEGE MEDICAL DE JEFFERSON
Coultie there Bedferson D. M. Prof. de COLLEGE MEDICAL DE JEFFENSON.
Granville Sharp Pattheon, D. M., Frof d.A.
George McCleflau, D. M., Prof. de Chirurge
PHILADELPHIE.
Thomas Harris, D. M., Char. de la movine B. I.
Thomas Sydenham Bryant, D. M., de I.Amu
WHilam-Rush, D. M., de I.Hoptal de la Pan.
C. Wister Penmock, D. M., de R. And. duredness a
Lincole, D. M., de R.

and the control of th

Sam. A. Cartwright, D. M., P. A. W. Davis, D. M. Sam. Hogg, D. M., John & Hubbard, D. M., James Thistle, D. M., Jhoman Hanna, D. M., James Taylor, D. M., Tane. Davis, D. M. COLLEGE MEDICAL DE LA LOUISIARE Edward H. Barton, M. a., Professor de théorie de médicuse pratique.

Warren Stone, D. M., ondessiste - chrurgion et médicuse à l'Hôpital de Chartif.

N. College M. G. Chartif.

R. Davidson, D. M., Thomas O. Meux, D. M., James McFarlane, D. M., médocna de l'Hôpital des marins.

PAR M. BARNET! Sh.

Ventes à l'e menn.

lein pouveir, detnent légalisé.
Conditione à le venu.
Acta de venue pardevant C. Pellock, N. P. des asquéreure.
Se les asquéreure. des nequéreurs.

PAR M. BARNETT SE.

IL sers. vendu peur cause de départ, mu
E. chain 32 du écurant, à la Bourse, ence rues Chartes et St. Louis, les seclaves e

dani le pays agés de 28 anecessimière, blanchisseure, marchandr, domestique de musicus, fiérbis gan mée des rices prévus par la loi, aves on unitari Cobaras, agé d'assirant 8 ans.

MARIANNE, file d'Enter Agés de 13 min, garantie des vers et maladies prévau par la loi, anime d'esfant, domestique de misseus, hon enjet, garantie des vers et maladies prévau par la loi, MANON, négresses, Agés é garvires de aux, cuisi-nière, blanchisseuse, très honne surphandre, d'est était de la companie de maladies et vices prévau gan 28 his, aves délité à tons érocure, benne desuverique de misseus, garantie des maladies et vices prévau gan 28 his, aves de la companie de la confession de la confesi

que spéciale jusqu'à garrait marche.
Acte de vente pardevant C. Fedick ang frais des acquéreurs.
Acte de vente pardevant C. Fedick ang frais des acquéreurs.
FAR MUSSY & GARIDEL.

IL nera vendu vendevel, 22 décembre, à anc heure infecte, il sers vendu pour clère un anvoit.
100 essesse champages, grand monseeux, sincupe de l'Etoide. 125 causes modère, choix particulier de Lendres. 17 dite vin de Bharry.
Ces vine sest de pransière questier des l'etides est monsent de la vente.

70 der l'en sest de pransière questier de l'etide est monsent de la vente.

70 der l'AR FERNANDEZ & WHITING.
A UJOURDHUI Mercredi 38 de courant, il sera A vendu à l'Hotel de la Marine, res de la Vello Lavée, estre les deux Barchés, à 10 heures du matin, les membles et garatiures de dit établissement, consistence in ditt, beis de lits, armoires, verte, clasiese, nidebserds, liqueures, dec. de. et une quantité p'assensile de cusseme. Conditione comptant proposition 23 du courant, à la Beurse, à midi, il sera vendu l'osclave Auchide, alias Celestina, digha à pus pès de 18 ans, domanique de meion, blanchissesse et repassense, sachant couden, garantie des visces et melaises préums par le lev.

SAMEDI prochein. 25 du contant à la Bourse, à midi il sera rendu l'esclave Atachide, aissa Calestina, Agrà à peu pela de 18 aas, domentique de mainon, blanchisenese et repassanse, mechant coudre, garantie des vices et maladies prévus par la lei.

Conditame comptant.

L'aste de vente, aux Irais de l'acquérour. 20 dec.

L'aste de vente, aux Irais de l'acquérour. 20 dec.

PAR J. LEVY.

L'aste, anno. 32 de Mayusana, pour cidre une consensates. 70 caisses chacolai doux, de 18 livres chaese. 36 disc occaso de Caracas, de 36 livres chaese. 36 disc occaso de Caracas, de 36 livres chaese. 36 disc occaso de Caracas, de 36 livres.

20 des.—3 PAR J. LEVY.

L'acra venda samedi 25 de vourant, à 4 heures est desseis, as magusta d'extrapol ton 71, res Proyles, pour la livres chaese. 36 disc occaso de Caracas, de 36 livres.

20 des.—3 PAR J. LEVY.

PAR PERNANDEZ & WHITING:

Vente de superbos Marchandless, aus mangante chaeses, de comptant de caraptit de caraptit de caraptit de company. 10 dec.—3 PAR PERNANDEZ & WHITING:

AMEDI prochain, 12 ora venda un ausquan rehaultes de graines de coton.

2 de de superbos Marchandless, au mangante de company. 2 de caracas, de 18 de la comptant de caraptit de la caraptit de carapt

conditions et verrerie.

Conditions compissal.

FAR T. NOSSY & GARDEL.

FAR T. NOSSY & GARDEL.

FAR T. NOSSY & GARDEL.

MERCREDI, 30 du coursat, il sera venda, à 4

Ma heures de l'aprète taid, en la maisse, rue des
Uradines No. 30, entre les rues Royale et Buviton.
Une joine garanture d'armories veriene, et the compteir. Le sont dans le meilleur état, et venast d'âtre
point à neuf.

PAR S. HIGH.

L sora vendu metererdi, 30 du commat, à 4 heures
13 du soir, rue de Chartren no. 81, au premier, an
acordinent complet de porcelaine peur services de table, est à thé, pendales en bronne et entres, vacer est
porcelaine etc. Le tout garanti de supérieure
qualifé. Le étie articles pourrout être o zamentée la
veille de la venie.

PAR S. GUDNAULT.

seille de la vente.

18 dec
PAR S. GUINAULT.
Leora vendu jendi 31 du coumat, à midi, à la
Leora vendu jendi 31 du coumat, à midi, à la
RELEOU. Agé de quaranne sir. ame, bou charrteet,
bou chamisur de machina à vapear, employé commes
te depuis longuempé dans en mestin à scie, bon trate depuis longuempé dans en mestin à scie, bon tratel depais rougeness anne vallear.
Condition, 8500 oo nptant, in belance è siz mois avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait payement.
16 déc.—3

PAR GEORGE Y. BRIGHT.
Bereu ne. 45 yes-3t. Leeis.
IL sera vendu merorati, 30 da consunt, à moi, à RéBourné, encoignare des ruce de Charters et SaintLouis.

Louis.

La maletresse ceclere nessente PLORA, âgue
d'enviren 18 ans, bonne conturière, et gardienne d'enfant, et d'accellemes dispositions; elle est aussi parfine
seininière, contente repeasence; garditie et heus resommandée comme bon sûjet.
Conditions compenii.

16 dec.—4 esseniere, et laume repasseuse; gardate et seu recommandée comme bon sbjet.

Conditione comptant.

PAR FERNANDEZ & WHITING.

PAR FERNANDEZ & WHITING.

PAR FERNANDEZ & WHITING.

L'AL aera vendu, samedi 23 décombre courant, à mi
di à la Baserse, encognare des rues Charreve et &
Louis. Un lot de terre qui forme encaignare Benville
et Meras, messer do piede face à la rese des fines de la rese des maries, aer le dit terram il y
a pine mesion, preque schevée, de 40 piede des face à
la rue des Marsis, divisée ou cinq appartaisema, out en
bois de cipre et broquestée capir golean, le terrais est
parfaitement remblayé, cenx qui veulent taire son
bonne sinire sont prote de vaister l'endrait qui est tent
près de dépôt de Nashvule rai roud.

Acte de vente par devanti William Besswell des. pab
aux frais de l'acquéreur.

Conditions à la vonte.

Es soussignés défent à vector en lett souvenn
bles aux achesers, deux mile herits pouneme de
terre de Nord, pramière qualité, à pesses blanches et
bieues, convenables peur le plan.

Rouvelle Levés coure Uruellanes et flâgetal.

16 dec—3

SURFAU DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE

Rouvelle Leves cotte Unestines et gagetai.

16 dev-3

BUREAU DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE
DES NESOCIANTS.

Nouvelle Oriéans, le lest cièc. étaf.

L'ES actionaires de sonte institution, sont, et deangurent notifiés, qu'une éléction des quiras directeurs pour servir passant l'année courante, autre lues
au bareau de la diat compagnie, essengianne des trees
Royale et Beauville, bandi dine jour de muis de janvier prochens, de 10 hanness du manin à 8 lieures de
l'appès midi.

Far cetre.

11 des-47

SAM. S. RELF, accrésaire.

11 dec-12.

SAM. S. RELF, secrétaire.

Compagnée de la Binnegae et du chemin de Sar d'Alabadella.

ELECTION appaiel de cita discembre 1837.

L'ELECTION appaiel de cette directeurs, pour le diriger les Signit de cette matignot, ser lera la maisen de bands. Landi 19 janvier prochain.

Par swint de la disceilen.

Par swint de la disceilen.

BARQUE DES NEGOCIANS.

NIB-Octobers, le 12 dée. 1837.

VIS est par e présent donné, qu'une discrion annuel de discriment pour cette mantration, aura liou, à la maisan de bandpes, le revenier fundi de mois de janvier prochain deptifs, saiel jusqu'à 3 beause de l'appets saidu.—Fat ordre

mast is la let.

Institution et à course debéance, once grande duntité de lings fiste pour l'herre qu'été, pur circe plas de le société Fest, Gonderne 1837, de la société Fest, Gonderne 1857, de la société Fest, Gonderne 1857,

Toolouse sairs Sentan or Desphire. 30 doc—

Will be provide pendant devant is cour des Einstein Villa provide pendant devant is cour des Einstein Villa per les behinder Fooliney contre le fuelge.

Lafsyste, le l'ublic que pérenn de ou pes essemptes aucus des billers restants, pour le pairment de la cour des unes des billers de un pendant per le partie de l'accourant per le partie de de l'accourant per le partie de l'accourant per le partie de l'accourant per le partie de l'accourant de corps. Autonomi le l'accourant per le partie de l'accourant per le partie de l'accourant le partie de l'accourant le partie de l'accourant le partie de prévent le partie de prévent le partie de prévent le partie de l'accourant le partie de prévent le partie de prise de l'accourant le l

m idenn à l'Hopisial de Chartif.

NGUVELLE ORLEANS.

R. Davidaon, D. M., Thomas O. Meax, D. M.,
Jasmes Mc Farlanc, D. M., médoca de l'Hépital
des marins.

Des informations pourront également être obtennee
dans le dernier rapport de comité de la Société Médicade de Philadelphie, publié deus le dernier numéro
de Joarnal Médical de Philadelphie; et si la profession en le public déserent acquérir la preuve de son
traitement des bernies ou des maptanes, sont responses
sions in le public déserent acquérir la preuve de son
traitement des bernies ou des maptanes, sont responsesions in le public déserent acquérir la preuve de son
traitement des bernies ou des maptanes, sont responsesions en le public déserent acquérir la preuve de son
traitement des bernies ou des maptanes, out responseterites acquéries ou generales en la finantraite de convaisere tean les incrédales.

Des lettres adressées aux passennes cides autimmés, devront être libres de tous frais.

Attenda que le sonsangér à mis médigue heure que ce
toit, et plus particulièrement de 9 heures de tachirurgia; il pourra être cennulit à que acque heure que ce
toit, et plus particulièrement de 9 heures de tachirurgia; il pourra être cennulit à que acque heure que ce
toit, et plus particulièrement de 9 heures de tachirurgia; il pourra être cennulit à que acque heure que ce
toit, et plus particulièrement de 9 heures de tachirurgia; il pourra être cennulit à que acque heure que ce
tout visités à leure tésidences.

JAMES WARREN, D. M., chirurgien opérat.

Le Decteur Picton a consenti de 6 soccuper de outan l'au opération semportantes, cennum prédict cosuite ni.

J'DUR DEPAROISSE—I Rice contrue, Eduoured

Thumpen—En vertu d'un ordre de vente à moi
adrasé à par l'honorable Cour de Parises, pour la vide

Thumpen—En vertu d'un ordre de vente à moi
adrasé à par l'honorable Cour de Parises, pour la vide

per russes de l'Aurent d'un ordre de vente à moi
adrasé à par l'honorable Cour de Parises, dour la vide

TURE DE DISTRICT—Ismes Harper et surres

cont